

Maladie hémorragique épizootique (MHE) : point de situation sur une maladie émergente

Cartographie des foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) recensés en France à la date du 6 décembre 2023 des élevages de bovins du sud-ouest. Cette maladie infectieuse due à un virus est transmise exclusivement par des moucheron du genre Culicoïdes, les mêmes que ceux de la fièvre catarrhale ovine (FCO). La détection de foyers de MHE entraîne des mesures de lutte et de prévention spécifiques dans un rayon de 150 km autour des foyers. Cette zone réglementée est visualisable ci-dessous (carte). La liste des communes qui y sont intégrées est également téléchargeable.

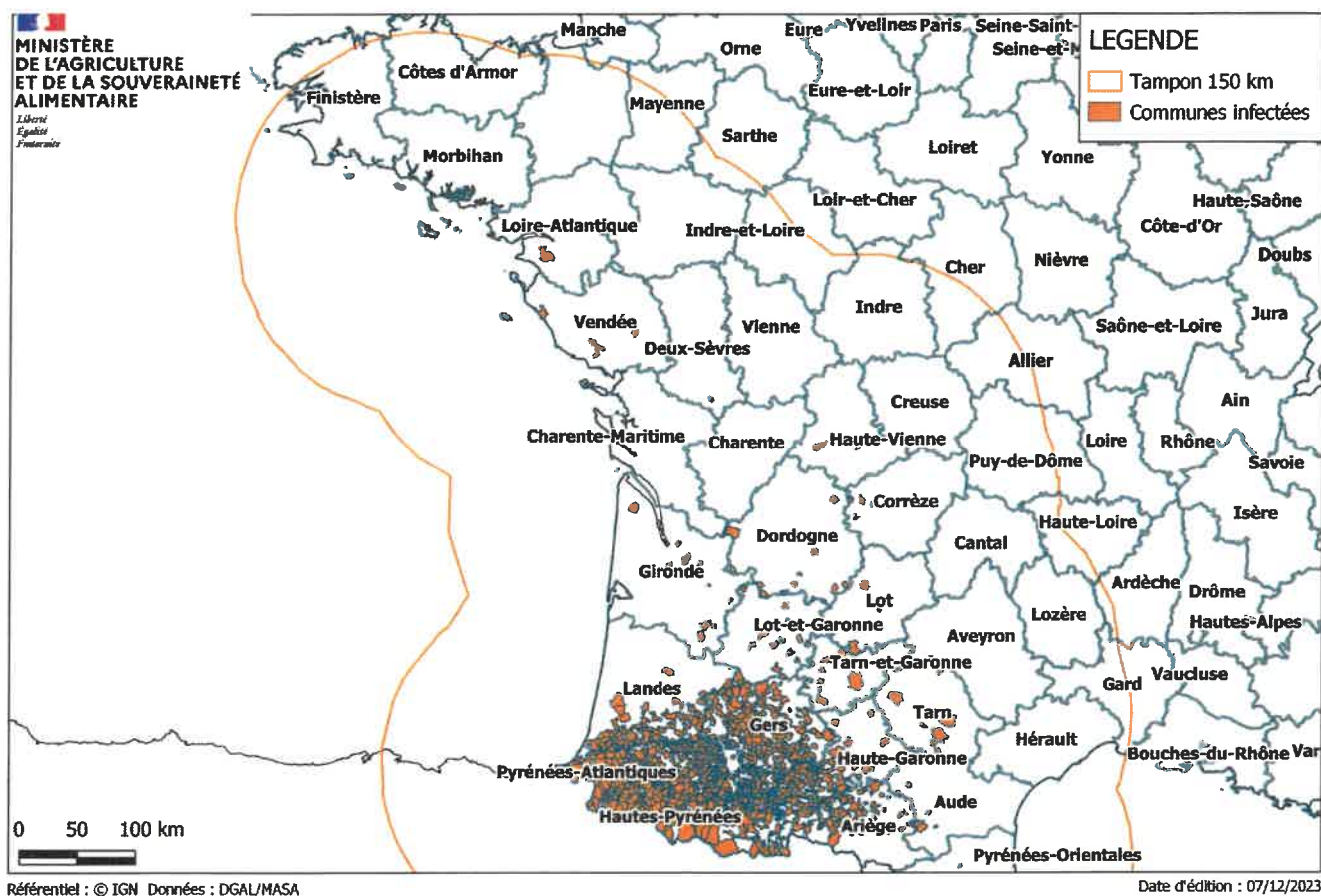
À la date du 6 décembre, 3 636 foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) ont été recensés en France dans des élevages. Ces foyers concernent les 20 départements suivants : Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Gers, Landes, Ariège, Aude, Tarn, Lot-et-Garonne, Gironde, Tarn-et-Garonne, Dordogne, Corrèze, Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Atlantique, Lot, Haute-Vienne, Morbihan et Pyrénées-Orientales.

Une étude est engagée dans des élevages infectés pour consolider les données de mortalité et de morbidité. Les soins mis en œuvre permettent dans la quasi-totalité des cas une guérison des animaux malades en quelques jours.

Concernant les évolutions récentes de la situation de la MHE en Europe, la Suisse avait notifié dans la première quinzaine d'octobre deux foyers de MHE dans le canton de Berne et dans le canton du Jura. Des mesures avaient été instaurées dans les départements français couverts par le rayon de 150 kilomètres depuis ces foyers. Toutefois, ces deux foyers ont été infirmés le 24 octobre par les autorités suisses, permettant de lever immédiatement les mesures prises côté français.

Cartographie de la zone réglementée au titre de la MHE à partir des foyers du sud-ouest (à la date du 7 décembre 2023)

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : Foyers EN FRANCE



Consulter la description de l'image

Cartographie de la zone réglementée au titre de la MHE à partir des foyers du sud-ouest (à la date du 7 décembre 2023)

À télécharger

Consulter la liste des communes intégrées dans la zone réglementée (France - 07/12/2023) [xlsx - 376.76 Ko \(URL : /telecharger/140136\)](#)

Quels sont les signes cliniques de la MHE ?

Les signes cliniques de la MHE sont très proches de ceux de la fièvre catarrhale ovine et se manifestent principalement chez les bovins et les cervidés. La maladie se traduit notamment par de la fièvre, des ulcérations du mufle, du jetage (nez qui coule) et des boiteries. Les moutons, les chèvres et les camélidés sont réceptifs au virus (c'est-à-dire qu'ils peuvent s'infecter), mais ne présentent pas de signes cliniques (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas malades).

Comment la maladie est-elle arrivée en France ?

La maladie est présente en Amérique du Nord, en Australie, en Asie, en Afrique notamment dans le Maghreb et au Moyen orient. Elle est apparue la première fois en Europe continentale à la fin octobre 2022, probablement à la suite d'une dissémination de moucheron par le vent depuis la Tunisie. Depuis cette date, elle est également présente en Italie (Sardaigne et Sicile), en Espagne et au Portugal. La maladie est probablement arrivée dans le Sud-Ouest de la France depuis l'Espagne.

Que prévoit la réglementation vis-à-vis de cette maladie ?

Au titre de la réglementation européenne, la MHE est classée en catégories D et E : il y a donc des mesures aux échanges pour les mouvements d'animaux entre les Etats membres de l'Union européenne et une déclaration obligatoire des foyers par la France à la Commission Européenne. Les éleveurs doivent déclarer les suspicions et les cas à leur vétérinaire sanitaire. Jusqu'au 20 septembre 2023, la France était indemne de MHE, la détection du virus sur le territoire a ainsi conduit les autorités françaises à effectuer une notification immédiate auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et des services de la Commission européenne.

Quelles conséquences en cas de détection d'un foyer ?

La détection de la MHE sur le territoire national entraîne des restrictions aux mouvements avec une interdiction de mouvements d'animaux vers un autre Etat membre de l'Union Européenne, pour tous les élevages situés dans un rayon de 150 km autour d'un foyer. Certaines destinations vers les pays tiers font également l'objet de restrictions.

Existe-il un vaccin ?

Il n'existe pour le moment pas de vaccin disponible. Le traitement des animaux est symptomatique c'est-à-dire qu'il vise à les aider à supporter la maladie et guérir.

Voir aussi

[Maladie hémorragique épizootique : Marc Fesneau rencontre les éleveurs de bovins impactés par la maladie et confirme le soutien de l'État \(URL : /maladie-hemorragique-epizootique-marc-fesneau-rencontre-les-eleveurs-de-bovins-impactes-par-la\)](#)

02 novembre 2023 Santé / Protection des animaux

[Maladie hémorragique épizootique \(MHE\) : après l'Espagne il y a quelques jours, l'Italie donne son accord à la réouverture des importations de jeunes bovins français \(URL : /maladie-hemorragique-epizootique-mhe-apres-lespagne-il-y-quelques-jours-litalie-donne-son-accord-la\)](#)

12 octobre 2023 Santé / Protection des animaux

[Maladie hémorragique épizootique \(MHE\) : l'Espagne autorise à nouveau les importations de jeunes bovins français, les négociations se poursuivent avec les autres partenaires commerciaux de la France \(URL : /maladie-hemorragique-epizootique-mhe-lespagne-autorise-nouveau-les-importations-de-jeunes-bovins\)](#)

07 octobre 2023 Santé / Protection des animaux

Santé animale : mise en place des mesures complémentaires pour prévenir la diffusion de la maladie hémorragique épizootique (MHE) (URL : /sante-animale-mise-en-place-des-mesures-complementaires-pour-prevenir-la-diffusion-de-la-maladie)

29 septembre 2023 Santé / Protection des animaux

Santé animale : le ministère fixe le dispositif de surveillance, de prévention et de lutte vis-à-vis de la maladie hémorragique épizootique (MHE) (URL : /sante-animale-le-ministere-fixe-le-dispositif-de-surveillance-de-prevention-et-de-lutte-vis-vis-de)

25 septembre 2023 Presse

Santé animale : détection de premiers foyers de MHE en élevages bovins (URL : /sante-animale-detection-de-premiers-foyers-de-mhe-en-elevages-bovins)

21 septembre 2023 Santé / Protection des animaux